

**AVIS DE CLASSEMENT
DE LA COMMISSION D'INFORMATION ET DE SÉLECTION
D'APPEL A PROJETS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE
LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ DE MARTINIQUE
REUNIE LE 27 JUIN 2023**

**CREATION DE 40 PLACES D'APPARTEMENTS DE COORDINATION THERAPEUTIQUE
DONT 30 PLACES « HORS LES MURS »**

L'Agence Régionale de Santé de Martinique a lancé un appel à projet pour la création de 40 places d'appartements de coordination thérapeutique (ACT) dont 30 places hors les murs sur le territoire de Martinique, publié le 1^{er} septembre 2022.

Deux dossiers ont été réceptionnés, déclarés recevables et instruits par les services de l'Agence Régionale de Santé.

La commission d'information et de sélection d'appel à projets sociaux et médico-sociaux, réunie le mardi 27 juin 2023, après audition des candidats et sur la base des critères fixés par l'avis d'appel à projets et le cahier des charges, a établi le classement suivant :

CLASSEMENT	PORTEUR DE PROJET
1	Association La Croix Rouge Française
2	Association Laïque pour l'Éducation, la Formation, la Prévention et l'Autonomie – ALEFPA

Conformément à l'article R313-6-2 du code de l'action sociale et des familles, la liste des projets par ordre de classement vaut avis de la commission.

Cet avis est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision d'autorisation qui sera prise par la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Martinique.

Le présent avis fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Martinique. Il sera également consultable sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé (<https://www.martinique.ars.sante.fr>).

Fort de France, le

29 JUIN 2023

La Directrice Générale
P/ La Directrice Générale de l'ARS
Le Directeur Général Adjoint


Anne BRUANT-BISSON
Fabien LALEU